



Le lait de soja illégal en Europe ? *La Commission interdit la dénomination « lait de soja »*

Bruxelles, le 3 octobre 2007 – **Actuellement en Europe, l'appellation « lait de soja » est illégale. Pourtant, le marché des produits à base de soja naturel connaît une véritable explosion : au cours de l'année écoulée, 1,5 million de ménages européens ont découvert ces produits. Malgré ce succès évident, la Commission refuse que ces produits portent le nom de « lait de soja », une expression pourtant courante et spontanément utilisée par le consommateur dans tous les pays européens. En effet, les producteurs doivent se conformer à la législation européenne en vigueur – inchangée depuis près de 20 ans - et mentionner « boisson au soja », voire « jus de soja » sur leurs emballages. La députée européenne, Madame Anne Laperrouze (ALDE, France) répète aujourd'hui sa question et interroge à nouveau la Commission : « Etant donné la qualité de ce rapport et le manque de données relatives à la consommation des produits alimentaires à base de soja, sur quelle base la Commission refuse-t-elle d'office la possibilité d'amender la liste des exemptions prévues par la décision 88/566 et d'y introduire l'appellation « lait de soja » ? »**

Un marché en pleine croissance... oublié par les autorités européennes

Le 29 septembre 2006, Madame Anne Laperrouze (ALDE, France) interroge la Commission Européenne sur les raisons de la longue absence du rapport annuel sur l'évolution du marché des produits laitiers au sens large.

En effet, le règlement CEE n°1898/87 sur la protection de la dénomination du lait et des produits laitiers lors de leur commercialisation impose à la Commission, la rédaction **annuelle** d'un rapport sur le sujet.

Et le 27 juin dernier, après 20 ans de silence, la Commission Européenne publie enfin le document tant attendu : un rapport¹ sommaire de 6 pages, qui omet les données de certains Etats Membres. La lecture de ce rapport n'apprend rien sur le secteur du soja qui y est considéré comme « marginal ». Un choix délibéré de la Commission alors que la rédaction de ce rapport aurait probablement constitué une excellente opportunité pour aligner la réglementation sur la réalité des consommateurs. 20 années de retard pour un rapport de piètre qualité, les citoyens européens méritent mieux que cela de la part des institutions européennes!

Une législation figée pour une catégorie de produits en pleine expansion

La législation européenne actuelle interdit aux fabricants de produits à base de soja de mentionner l'expression « lait de soja » sur l'emballage de leurs produits.

Et ceci conformément à une réglementation européenne datant de 1987: est considéré comme « lait » uniquement ce qui est produit par une sécrétion mammaire². Pourtant, certains produits bénéficient depuis 1988 d'une exemption. C'est notamment le cas pour le lait de coco ou le lait d'amande. A l'époque, le soja et ses produits dérivés, fraîchement débarqués dans les rayons de quelques magasins spécialisés, n'avaient pas pu en bénéficier.

La situation a bien évolué depuis 1987. Les produits à base de soja ne constituent désormais plus uniquement une alternative aux produits laitiers pour des personnes souffrant d'allergies au lait de vache. Aujourd'hui, les produits à base de soja sont consommés et appréciés par un très large public, composé de toutes les catégories d'âges, de revenus, de professions et de profils de consommation...

¹ http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2007/com2007_0360fr01.pdf

² En vertu du Règlement européen 1898/87



Qu'en pense le consommateur européen?

Les faits sont là: dans la pratique, le consommateur utilise couramment la dénomination « lait de soja » pour décrire les boissons à base de soja. Et pour cause! L'usage qu'il en fait est exactement le même que celui du lait de vache³. En parlant de « lait de soja », le consommateur suit son bon sens et choisit l'expression la plus évidente.

Une récente étude européenne - menée pour le compte de l'ENSA (voir annexe) - s'est penchée sur l'attitude des Européens en face au soja. Jugez plutôt !

On constate que les « laits de soja », yaourts à base de soja, préparations fermentées ou tofu sont de plus en plus fréquemment invités à nos tables européennes. Le marché connaît une croissance remarquable ; les chiffres le prouvent largement :

- En volume, le marché européen des produits à base de soja a véritablement explosé : **+ 32%** entre avril 2005 et avril 2007.
- Au cours de l'année écoulée, 1.500.000 ménages européens ont découvert le soja⁴.
- Ces produits représentent désormais 2% de l'ensemble de l'industrie des produits laitiers en Europe⁵.

Pays	Part de marché des produits à base de soja, sur l'ensemble des produits laitiers.	Evolution du marché entre Avril 2005 et Avril 2007 (en volume).
Belgique	5%	+16%
Allemagne	1%	+40%
France	2%	+14%
Grande-Bretagne	2%	+23%
Italie	1%	+35%
Pays-Bas	1%	+59%
Espagne	2%	+67%
EUROPE	2%	+32%

Peu d'autres secteurs alimentaires peuvent se targuer de tels succès dans le contexte actuel.

Cette étude a également démontré que plus de 60% des citoyens européens considèrent que la présence d'OGM aurait un impact négatif sur leurs achats.⁶ Or tous les produits des membres de l'ENSA sont élaborés à partir de soja non génétiquement modifié, comme le reflète la charte éthique signé par l'ensemble des membres de l'association, disponible sur le site web http://www.ensa-eu.org/public/fr/about_ensa_ethical_charter_fr.php

Parmi ses priorités, l'ENSA s'est donc fixé comme objectif de mener à bien le dossier « dénomination lait ». Pour qu'enfin le consommateur européen puisse intégrer le « lait de soja » dans son panier de courses et ses menus quotidiens. Histoire à suivre donc...

Pour plus d'informations :

ENSA - 118, avenue de Cortenbergh - 1000 Bruxelles - Belgique

Tel: + 32.2.741.62.25

Fax: + 32.2.737.95.01

e-mail: secretariat@ensa-eu.org

www.ensa-eu.org

³ Source: Qualitative Research Keystone – Results, 2007.

⁴ Source: GFK-TNS : BE UK SP DE NL, 2007.

⁵ Source: ACNielsen, 2007.

⁶ Source: Be-Connected, 2007.



Factsheet ENSA

ENSA : une association à la conquête de l'Europe

L'ENSA est l'association européenne des producteurs d'aliments à base de soja naturel. Le terme "naturel" renvoie au procédé employé par les membres de l'ENSA pour la production d'aliments non-laitiers (biologiques et conventionnels, dont les boissons, desserts, matières grasses à tartiner, crèmes, yaourts et substituts de viandes) à partir de graines de soja entières sans aucun élément génétiquement modifié.

Le principe fondateur de l'ENSA allie une forte conviction dans les bienfaits des produits à base de soja naturel à une science éprouvée. L'ENSA cherche à sensibiliser les citoyens de l'Union Européenne et à encourager la consommation de produits à base de soja naturel, élément essentiel d'un mode de vie sain et équilibré.

L'ENSA est une association d'entreprises qui opère à l'échelle internationale et regroupe des entreprises de différentes envergures, qu'elles soient familiales ou présentes dans plusieurs pays. La liste complète des membres se trouve sur le site web de l'association : www.ensa-eu.org

ENSA : Des produits sûrs et contrôlés du champ à l'assiette !

Pour garantir une qualité et des propriétés nutritionnelles irréprochables, les produits élaborés par les entreprises membres de l'ENSA sont garantis sans OGM. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de proposer des produits qualitatifs, fiables et sûrs aux consommateurs. Un souci en ligne avec ceux des consommateurs puisque plus de 60% considèrent que la présence d'OGM aurait un impact négatif sur leurs achats.⁷

⁷ Source: Be-Connected, 2007.